

DATES / LIEU / DURÉE

- Lorient les 19 & 24 septembre 2019
- 2 jours / 14 heures

PUBLIC

- RRH Assistant RH
- DAF / Comptable
- Dirigeant de PME / PMI

ANIMATION

- Marie HARDY
- Cécile LE BORGNE

MOYENS PEDAGOGIQUES / EVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

- Supports documentaires
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de fin de formation

TARIF

- Individuel, 760 € HT / session
- Organisation en intra-entreprise sur demande

Suite du programme
page suivante ➔

LE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)



OBJECTIFS

- **Comprendre** le fonctionnement du CSE
- **Identifier** les règles juridiques relatives au CSE et se positionner par rapport aux pratiques de l'entreprise
- **Sécuriser** la présidence du CSE

PROGRAMME

Présentation générale du CSE

- Des DP / CE / CHSCT / DUP au CSE
- Conditions d'assujétissement à la mise en place d'un CSE et impact des variations de seuil

Rôle du CSE et de ses représentants

- Entreprises d'au moins 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

Composition du CSE

- Entreprises d'au moins 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

L'employeur, président du CSE

- Rôle et représentation de l'employeur
- Assistance de l'employeur

La délégation du personnel au CSE

- Nombre de représentants élus
- Rôle des titulaires et des suppléants
- Le bureau du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
 - Le secrétaire
 - Le trésorier
 - Le représentant syndical au CSE
- Les autres « participants » aux réunions du CSE
 - Le médecin du travail
 - Le responsable sécurité
 - L'inspecteur du travail
 - L'agent de la Carsat
 - Les experts
 - L'assistant social

Le statut protecteur des élus du CSE

Les moyens du CSE

- Le local du CSE
- Panneaux d'affichage
- Les heures de délégation
- Les déplacements des élus du CSE
- Les formations des élus du CSE
 - Formation à la santé et à la sécurité
 - Formation économique

CONTACT

Catherine JOSSE
Tél. : 02 99 87 42 87
contact@reso-industries.fr

RESO Industries,
organisme de formation
agréé n°53350738035

Référéncé :



LE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)

- Les moyens supplémentaires dans les CSE d'au moins 50 salariés
 - Les budgets du CSE
 - La comptabilité du CSE
 - Les experts du CSE

Fonctionnement du CSE

- Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés
 - L'ordre du jour
 - Le PV
 - Les votes du CSE
 - Visioconférence
 - La confidentialité
 - La première réunion après les élections, les points à aborder et informations à communiquer
 - Le règlement intérieur du CSE
 - Les commissions
 - Distinguer information et consultation
 - Modalité de consultation du CSE
 - Délais de consultation
 - Droit d'accès à certains documents et à la BDES
 - Articulation CSE/CSEC

Le rôle et les attributions du CSE

- Le rôle et les attributions en matière de santé et de sécurité au travail
 - Missions à partir de 11 salariés
 - Missions à partir de 50 salariés
- Echanges entre employeur et CSE dans le domaine de la santé et la sécurité au travail
 - A partir de 11 salariés
 - A partir de 50 salariés
- Spécificités pour les entreprises à risque industriel important
 - ICPE soumises à autorisation
 - INB et installations soumises à servitude d'utilité publique
- Les attributions du CSE en matière économique
 - Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
 - Entreprises d'au moins 50 salariés
 - Négocier sur la périodicité et les modalités de consultation dans les entreprises d'au moins 50 salariés
 - Les dispositions supplétives en termes de consultations récurrentes et ponctuelles des CSE des entreprises d'au moins 50 salariés
- Les attributions en matière sociale

L'après mandat

LES + + +

- Une approche synthétique des institutions.
- Des échanges sur les pratiques RH liées aux institutions représentatives du personnel.